

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le mardi 21 octobre 2008, à 20 h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Jean Rompré, Carmen Blouin, Jacques Drolet, Lina Labbé et Lauréanne Dion sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Résolution – Projet d'assainissement des eaux usées – Demande d'aide financière pour un taux accru de subvention.
3. Période de questions.
4. Levée de la séance.

08-112

Item 1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lina Labbé et appuyée par Carmen Blouin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

08-113

Item 2 **Résolution – Projet d'assainissement des eaux usées – Demande d'aide financière pour un taux accru de subvention.**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans connaît différents problèmes d'odeur de salubrité publique causés par les exutoires d'égouts sanitaires et unitaires qui se rejettent directement dans les fossés et qui constituent des sources importantes d'insalubrité et de pollution du milieu;

Attendu que d'après une étude réalisée en 2000 pour le MAMM, 88% des puits individuels sont contaminés;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit se doter d'un système de collecte et de traitement des eaux usées afin de régler les problèmes identifiés;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a demandé au Ministère des Transports du Québec (MTQ) de prioriser, dans sa programmation, la réfection de la route 368 visée par le projet d'assainissement des eaux usées, ce qui aurait pour effet de minimiser les coûts à payer par ses citoyens;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a déposé en janvier 2006 son projet d'assainissement des eaux usées au coût de 550 750 \$ dans le programme d'aide financière FIMR;

Attendu que le programme d'aide financière FIMR n'aurait plus d'argent disponible pour aider les municipalités, ce qui fait en sorte que le projet n'a pas encore reçu l'accord des différents gouvernements;

Attendu que des travaux de réfection majeurs sont prévus sur le pont de l'Île d'Orléans à compter de 2010, ce qui aurait comme conséquence de faire augmenter substantiellement les coûts si les travaux d'assainissement devaient se réaliser lors de cette même année ou dans les années subséquentes;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire réaliser son projet avant les travaux de réfection du pont de façon à limiter les coûts;

Attendu que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) demande que le système de traitement soit muni d'un équipement permettant d'effectuer le rejet uniquement entre la marée haute et la marée moyenne descendante et que l'émissaire soit prolongé d'environ 125 mètres dans le fleuve, ce qui fait en sorte que les coûts sont augmentés de façon importante;

Attendu que la nouvelle demande déposée en octobre 2008 fait mention d'un montant révisé de 1 764 800 \$;

Attendu que sans une aide financière accrue, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ne pourra réaliser son projet d'assainissement des eaux usées en raison du coût de revient trop important pour ses citoyens;

En conséquence

Il est proposé par Jacques Drolet, appuyé par Jean Rompré

Et

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans demande que son projet de collecte et de traitement des eaux usées soit transféré dans le volet 1.4 du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM);

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans demande à madame Nathalie Normandeau, Vice-première ministre et Ministre des Affaires municipales et des Régions de considérer un taux accru de subvention de 95 % qui permette aux citoyens d'avoir une augmentation de la charge fiscale acceptable, soit un montant maximal de 845 \$ pour le service d'égout seulement, ce qui serait déjà supérieur au taux payé par les municipalités environnantes;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans autorise messieurs Yoland Dion, maire et Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires à cette demande;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans autorise BPR-Infrastructure inc. à transmettre les documents nécessaires pour l'obtention de cette aide financière;

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à payer sa part des coûts non admissibles;

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à :

- Madame Nathalie Normandeau, Vice-première ministre et Ministre des Affaires municipales et des Régions,
- Monsieur Luc Bergeron, directeur au Ministère des Transports du Québec, direction de la Capitale-Nationale,
- BPR-Infrastructure-Est;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 **Période des questions.**

- La période de questions de cette séance portera exclusivement sur la résolution à l'ordre du jour.

08-114

Item 4 **Levée de la séance.**

La levée de la séance est proposée par Carmen Blouin il est 21 h.